Envoyé en préfecture le 24/03/2020
Reçu en préfecture le 24/03/2020
Affiché le 24/03/2020
ID : 029-242900793-20200323-AR202007-AU

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

AR - 2020 - 07

ARRÊTE DU PRESIDENT

ARRÊTÉ
PORTANT LA FERMETURE DE L'AIRE DE DECHETS VERTS KERGONIOU EN GUISSENY

Vu l'article L.5211-10 du CGCT,

Considérant les dispositions nationales relatives au confinement national dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid 19,

Considérant le décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

ARRETE

Article 1 - Fermeture de l'aire de déchets verts - Guisseny
L'aire de déchets verts située à Kergoniou en Guisseny est fermée à compter de ce jour et pour toute la durée de confinement national. Plus aucun dépôt n'y est donc admis. Tout contrevenant s'exposera à des poursuites.
Les autres installations présentes sur le territoire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes, et destinées à accueillir les déchets recyclables et déchets verts, sont également fermées.

Article 2 - Exécution du présent arrêté
La directrice générale des services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur site et transmis à la gendarmerie.

Fait à LESNEVEN, le 23/03/2020

Le Président
Bernard TANGUY

Bernard TANGUY
Signature numérique de Bernard TANGUY
Date : 2020.03.23 19:05:21 +01'00'

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le